

Julien PADET

Direction de l'Assainissement et des Rivières

Bassin versant Gier

Tél : 04.69.66.08.06

Fax : 04.77.19.59.08

Courriel : j.padet@agglo-st-etienne.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : Commission Inondation – CONTRAT DE RIVIERE GIER

Date : 19 Mai 2015

Présents :

Nom	Structure - fonction
BONNEVAL Marc	LA GRAND-CROIX - Adjoint
CHOMIENNE Jacky	DOIZIEUX – Adjoint
CLERC Marjorie	AGENCE EAU RMC – Chargée d'intervention
COUZON Bernard	SIAEMVG - Président
DALLARD Fabienne	SAINT-ETIENNE METROPOLE – Responsable Assainissement Rivière Gier
DECLINE Gabriel	L'HORME - Adjoint
DELABRE Jean-Claude	SORBIERS – Conseiller municipal
DELORME François	SAINT-ETIENNE METROPOLE – Responsable Grands Projets
DEMEUSY Julien	SIGR – Chargé de missions
DOUTRE Michel	RIVE-DE-GIER – Directeur Services Techniques
FOURNEL Rolland	ADPRGA – Membre de l'association
FRANCOIS Luc	LA GRAND-CROIX – Maire et Co-Président Comité de rivières
GAVOILLE Anne Laure	DEPARTEMENT RHONE – Chef Projet Eau Assainissement
GONON Pierre	SAINT-DIDIER-SUR-RIVERIE - Adjoint
GUYOT Sylviane	DEPARTEMENT LOIRE – Chargée de mission AEP
JOURDAIN Stéphane	DDT Rhône – Chargé de mission service risques
MAISONNETTE Michel	VALFLEURY - Maire
MILLON Lucie	DREAL RHONE ALPES – Chargée de mission PAPI
MARAS Louis	CELLIEU – Adjoint
MOREL Vincent	TREVES - Adjoint
NOLLANS Andréa	SNCF – Chargé mission travaux
OLAGNIER Maurice	SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE - Adjoint
PERRIER Jacques	CHATEAUNEUF - Adjoint
SUBTIL Pierre-Yves	SAINT-CHAMOND – Directeur Patrimoine
TARDY Gérard	LORETTE – Maire
VEROTS Nicolas	DIRCE – Chargé de mission
LESTRENAN Chloé	ISL – Rédactrice compte-rendu
DEROO Luc	ISL – Rédacteur compte-rendu
PADET Julien	SAINT-ETIENNE METROPOLE – Chargé de mission assainissement rivière Gier

Ordre du jour

- Présentation des résultats de l'étude de faisabilité de création des Ouvrages de Ralentissement Dynamique (ORD) ;

Pour mémoire, dans le contrat de rivière, la création d'ORD est envisagée pour gérer les crues de 7 affluents : Janon, Langonand, Ricolin, Durèze, Collenon et Onzion.

- Présentation des résultats de l'étude de faisabilité d'aménagement des barrages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) pour l'écrêtement des crues,

Pour mémoire, dans le contrat de rivière, les gestionnaires des barrages Couzon, Dorlay, Rive et Soulage ont accepté d'analyser les possibilités d'aménager leurs ouvrages pour l'écrêtement des crues du Gier tout en gardant la priorité à l'alimentation en eau des populations.

Déroulement

M. FRANCOIS (Co-Président du comité de rivière Gier) remercie les participants et précise l'ordre du jour. Il passe la parole à Mme LESTREHAN et M. DEROO du cabinet ISL pour la réalisation des deux présentations prévues.

Présentation et discussion

Le power point présenté lors de la réunion est disponible en contactant Julien PADET (j.padet@agglo-st-etienne.fr).

Les discussions, qui ont eu lieu à l'issue de la présentation d'ISL, sont récapitulées dans les paragraphes suivants et concernent :

- **La création des Ouvrages de Ralentissement Dynamique (ORD)**

M. FOURNEL (ADPRGA) s'interroge sur l'impact à l'aval des ORD. Par ailleurs, il souligne que le coût global des 7 ORD est inférieur au coût global des 7 aménagements locaux et précise que même si les débordements ne sont pas évités par les ORD, le débit de pointe est réduit, ce qui a un impact positif en aval immédiat (enjeux local) et plus en aval (impact global sur le Gier).

M. DEROO (ISL) explique que l'impact global a bien été regardé dans un des scénarios de l'étude barrage. Par ailleurs, il explique qu'il ne semble pas opportun de faire la somme des montants des 7 ORD face aux 7 aménagements locaux mais plutôt de comparer chaque ORD à son aménagement local afin d'obtenir la meilleure combinaison. Enfin, il indique qu'effectivement l'intérêt d'un ORD par rapport à un aménagement local est d'intervenir sur le débit de pointe et pas seulement sur la hauteur d'eau ; il y a un impact positif plus en aval.

M. MARAS (Cellieu) indique qu'il existe des retenues collinaires en amont et des infiltrations dans des galeries. Cela a-t-il été pris en compte dans l'hydrologie ? Sur quoi est-elle basée (débits théoriques ou débits mesurés ?)

M. DEROO (ISL) répond que l'hydrologie est basée sur des débits mesurés et des débits théoriques. Les calages sont effectués sur les bassins où les informations sont connues. Par expérience, les débits de crue (Q50, Q100) ne sont quasiment pas influencés par les retenues collinaires et les galeries.

- **L'aménagement des barrages d'alimentation en eau potable pour l'écrêtement des crues**

- *L'hypothèse de 12% d'augmentation des besoins*

M. FOURNEL (ADPRGA) n'est pas d'accord avec le chiffre pris dans l'étude pour l'augmentation de la consommation en eau potable à échéance 2030 et estime que l'augmentation de 12 % est une trop grande précaution. D'une part, le SCOT Sud Loire indique 9 % et non 12 %. D'autre part, les derniers recensements indiquent une réduction de -0,4% à Saint-Chamond et une augmentation de 0,4% à Rive-de-Gier, soit une stabilisation sur le bassin du Gier.

M. DEROO (ISL) indique que souvent les Maîtres d'Ouvrage imposent une marge de 5 à 10 % sur les estimations d'évolution démographique. Ici, aucune marge n'a été prise sur le 12 % indiqué, la précaution est donc assez faible.

M. FRANCOIS (Co-Président du contrat de rivière Gier) ajoute que le SCOT Sud Loire donne le chiffre de 9 % pour toute la région et que le chiffre à l'échelle du bassin du Gier est de 12 %.

- *Le changement climatique*

M. FOURNEL (ADPRGA) indique que le Schéma d'Aménagement Eau Potable ne mentionne pas de manque d'eau. Il estime que toutes les hypothèses prises dans l'étude sont pessimistes. Concernant le changement climatique, les chiffres calculés par ISL sont bien plus forts que ceux de l'étude CESAME. L'association s'est rapprochée de Météo France et expose que la diminution de pluie proposée par ISL est trop forte du fait des nombreuses incertitudes.

M. DEROO (ISL) explique que les modèles s'accordent sur une diminution de la pluie en été et une augmentation de la température, qui se répercute sur l'évapotranspiration. Cette combinaison de phénomènes entraîne une diminution des débits plus forte en pourcentage que la diminution de pluie estimée. Les chiffres calculés par ISL dans le cadre de cette étude sont cohérents avec les conclusions du programme Explore 2070.

- *Les débits réservés*

M. FOURNEL demande si le débit réservé de Couzon pourrait être revu à la baisse pour donner la priorité à l'eau potable.

M. DEROO et M. PADET répondent qu'il s'agit d'une exigence réglementaire qui ne peut pas être adaptée, sauf lors d'événements exceptionnels, sur décision du préfet.

M. DOUTRE (Rive-de-Gier) estime également que la valeur de 35 l/s est élevée par rapport au débit moyen de la rivière et est en discussion sur ce point avec la Police de l'Eau.

- *La qualité de l'eau des retenues*

M. FOURNEL mentionne le problème de l'agriculture, notamment sur le bassin versant du Couzon, qui dégrade la qualité de l'eau et par conséquent réduit la disponibilité de l'eau potable.

M. DOUTRE explique que la procédure de mise en place de la protection du captage Couzon est en cours et devrait s'achever au cours de l'année 2015 et prévoit notamment des mesures de gestion des effluents agricoles et de maintien des haies. Il rappelle également que lors de l'épisode de crue du 4 novembre 2014, la station de traitement d'eau potable n'a pas fonctionné pendant 4 mois du fait d'une qualité d'eau brute trop dégradée.

M. SUBTIL (Saint-Chamond) indique que c'est principalement la stratification des plans d'eau qui garantit la qualité de l'eau. Les pollutions agricoles, qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau, n'influencent pas la stratification.

o *l'interconnexion du bassin versant Gier avec une ressource extérieure*

M. COUZON (SIAMVG) souhaite que l'interconnexion soit réalisée avec un autre territoire au regard des conclusions de l'étude.

M. FOURNEL rappelle que le schéma départemental de la Loire de gestion de l'eau potable a identifié l'interconnexion du bassin versant Gier avec un autre territoire comme prioritaire.

M. SUBTIL indique également que l'interconnexion semble indispensable surtout que les hypothèses ne tiennent pas compte de situation dégradée : pollution, vidange... Dans ce sens, il explique que des dysfonctionnements sur les ouvrages peuvent exister et que la disponibilité de l'eau peut ne pas être garantie la totalité du temps.

o *l'abaissement des plans d'eau à moins 1 mètre*

M. COUZON met en garde sur le fait qu'un abaissement à moins 1 mètre, sans intervention humaine, n'est pas souhaité par le service de contrôle des barrages de la DREAL.

• **La gestion des inondations à l'échelle du bassin versant**

M. FOURNEL craint que l'ensemble de ces éléments pousse les collectivités à revoir leurs objectifs de gestion des inondations à l'échelle du bassin versant Gier.

M. FRANCOIS explique qu'il n'est pas question de renoncer, que les collectivités ont comme préoccupation la protection des biens et des personnes, mais qu'il est important de faire le bon choix technico-économique.

Perspectives à venir

- Présentation des résultats des études de faisabilité d'aménagement de certains tronçons de cours d'eau,
- Présentation des résultats de l'étude réduction de la vulnérabilité et analyse coût bénéfice.